



ORGANE OFFICIEL

des Unions Radio-Clubs de Ath, Blaton, Bruxelles, Charleroi, Ciney, Courtrai, Jemeppe, Jodoigne, Kimkempois, La Louvière, Liège, Louvain, Malines, Mons, Morlanwelz, Namur, Péruwelz, Seraing, Tirlemont, Tongres, Tournai, Wasmes, etc.

Secrétariat permanent : 11, rue du Congrès, BRUXELLES.

Téléphone 144.02

Compte chèques postaux 141.331

Quatrième Journée des Amateurs belges de T. S. F.

Assemblée générale de l'U. R.-C. B., en la salle du Résidence-Palace

19 octobre 1929.

A l'occasion du Salon de la T. S. F. de Bruxelles, l'Union Radio-Club de Belgique avait organisé une Quatrième Journée des amateurs belges de T. S. F.

A cet effet, il avait été réuni en la salle du rez-de-chaussée du Résidence Palace, une assemblée générale de l'Union Radio-Club de Belgique, laquelle était honorée de la présence de M. le ministre Lippens.

Au bureau :

- MM. M. le ministre Lippens ;
- Le baron A. de Dorlodot, président de l'U. R.-C. B. ;
- L'abbé Delvoie et le comte B. de Liedekerke, membres du comité d'honneur de l'U. R.-C. B. ;
- J. del Marmolle, secrétaire particulier du ministre des P. T. T. ;
- Blanchart et le commandant Boudart, vice-présidents de l'U. R.-C. B. ;
- G. Lagoutte, président de l'U. R.-C. de Bruxelles, secrétaire de rédaction de « Union Radio-Revue » ;
- Mahieu, président de l'U. R.-C. de Péruwelz ;
- Waefelaer, vice-président de l'U. R.-C. de Bruxelles ;
- Van Keymeulen, délégué de l'U. R.-C. de Louvain ;
- Wautier, délégué de l'U. R.-C. de La Louvière.

Le baron A. de Dorlodot ouvre la séance en remerciant le ministre de sa haute marque de sympathie pour l'œuvre que poursuit l'U. R.-C. B. Il lui rappelle ce que sont les amateurs de T. S. F. et combien parmi eux il en fut d'illustres.

Il rappelle succinctement ce que fut l'œuvre d'un Marconi, d'un Mathieu, un Belge celui-là, et d'autres encore, qui contribuèrent à l'enrichissement du domaine radioélectrique.

Il passe ensuite la parole à M. J. Haccour, qui expose en un rapport ce que fut l'activité de l'U. R.-C. B. depuis sa fondation (1).

Le baron A. de Dorlodot reprend ensuite la parole pour exposer plus spécialement ce que furent les efforts de l'U. R.-C. B. pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le rôle important que la radiodiffusion pouvait et devait jouer dans le développement d'un pays tel que le nôtre (2).

M. le ministre Lippens prend ensuite la parole pour remercier M. le baron de Dorlodot de l'exposé si remarquable qu'il vient de faire au sujet de la question de l'organisation de la radiodiffusion en Belgique.

« J'espère aussi, dit M. le ministre Lippens, que le Sénat votera le projet du gouvernement. »

(1) Nous publions ci-contre in extenso le texte de ce rapport.

(2) Nous donnons ci-contre in extenso le texte de cet exposé.

Vous savez que ce projet reproduit dans ses grandes lignes l'organisation de la British Broadcasting Corporation. Il ne s'agit pas de créer une censure, d'imposer une littérature et un art officiel. Le projet que j'ai eu l'honneur de présenter organise la T. S. F. sur le modèle d'institutions comme la Fondation Universitaire ou le Fonds de la Recherche scientifique. La direction de la T. S. F. serait ainsi confiée à des hommes d'élite, représentant toutes les opinions et appartenant aux deux groupes ethniques de notre nation.

Aucune autre organisation n'est possible, puisque nous ne disposons que d'une seule longueur d'onde en vertu d'une convention internationale. La T. S. F. organisée suivant le projet du gouvernement, jouirait d'un maximum d'indépendance. Ce régime me semble préférable au régime français, où la T. S. F. jouit de la « liberté sous le contrôle du gouvernement », ce contrôle était confié au seul Premier ministre.

M. Lippens aborde ensuite un autre aspect de la question : la taxe de 60 francs prévue par le projet du gouvernement sur les postes récepteurs.

« Cette taxe, dit-il, est nécessaire parce que nous devons avoir de 12 à 15 millions pour organiser des émissions de nature à satisfaire chacun. Aujourd'hui, 30,000 amateurs seulement s'acquittent de la taxe, mais on peut évaluer à 300,000 le nombre de ceux qui se dispensent de la payer. »

Le ministre s'attache ensuite à démontrer que la taxe de 60 francs par an ne serait pas excessive. Elle représente 5 francs par mois, 14 centimes par jour,

2 centimes par heure d'émission. Cette redevance irait tout entière à la radiophonie, laquelle, à part les premières années, vivrait de ses propres ressources et assurerait son indépendance.

M. le ministre Lippens termine en rappelant la collaboration si précieuse du baron A. de Dorlodot à l'élaboration du projet de loi qu'il espère faire voter prochainement par le Sénat.

Le discours de M. Lippens fut vivement applaudi; il en est de même de l'allocution finale que le président, le baron A. de Dorlodot, adresse au ministre pour le remercier à nouveau de son témoignage de sympathie pour l'œuvre poursuivie par l'U. R.-C. B.

Il rappelle qu'avant la guerre la Belgique avait une place prépondérante dans le domaine de la T. S. F. et il exprime l'espoir que très prochainement notre pays reprendra sa place dans ce domaine.

Une assemblée de plus de cent personnes assistait à cette cérémonie; à côté des délégués de nombreux clubs et organisations de sans-filistes, nous avons remarqué :

MM. Corteil, ingénieur, bien connu de tous les amateurs; Van Soust de Borkenfeldt, le sémillant directeur de Radio-Belgique, et, à la dernière heure, Paul de Neck, l'actif et populaire président du Réseau Belge.

Les assistants de l'assemblée générale de l'U. R.-C. B. se sont ensuite rendus, en groupe, pour visiter le Salon de la T. S. F., qui a obtenu, nous le savons, un brillant succès.

Rapport du Secrétaire Général

Permettez-moi de rappeler brièvement, à l'occasion de la Quatrième Journée des amateurs belges de T. S. F., l'activité de l'Union Radio-Club de Belgique depuis sa fondation.

Celle-ci remonte à 1924. A cette époque, quelques amateurs de T. S. F. fondèrent à Bruxelles l'Union Radio-Club de Belgique. Ce n'était alors qu'un club de plus à Bruxelles, qui en comptait déjà deux plus ou moins vivants. Mais le titre même indiquait bien le but poursuivi par les fondateurs. Dès 1925, le club de Bruxelles prenait le titre de « Union Radio-Club de Bruxelles », et devenait le premier chaînon de l'Union Radio-Club de Belgique, auquel sont venus successivement s'ajouter les Union Radio-Clubs de Liège, Charleroi, Courtrai, Namur, Louvain, Seraing, Tirlemont, Tongres, Jodoigne, Kinkempois, Malines, Morlanwelz, Turnhout, Mons, Jemappes, Wasmès, Ath, Blaton, et bientôt d'autres qui sont encore actuellement en formation.

L'Union Radio-Club de Belgique a exercé son action sous le haut patronage de personnalités que nous aimons à citer :

MM. le comte Adrien vander Burch; Lucien Beckers; Gaston de Formanoir de la Cazerie; Victor Tahon; le baron Chazal; Herbette, ambassadeur de France; S. E. le Ministre de Portugal; Robert Goldschmidt; Travailleur; A. Hubert; le baron de Lau-

noit; V. Nimal; Roland; van de Wiel; l'abbé Delvoie; L. Boel; Raymond Braillard; Adrien de Prémoriel; Denuit; le baron A. de Dorlodot; Despret; F. Cattier; Philipson; le baron Coppée; le comte de Liedekerke; etc., etc.

Ces membres de notre comité d'honneur, par leur appui désintéressé, ont permis au comité d'action formé par un délégué de chaque Club affilié de donner à l'activité de l'U. R.-C. B. un développement remarquable.

Dès 1925, l'U. R.-C. B. représenta, avec le délégué du Réseau Belge, les amateurs belges au Congrès international de T. S. F., tenu à Paris, du 14 au 19 avril.

C'est là que furent jetées les bases d'une campagne en faveur de la liberté des émissions d'amateurs en Belgique. Celle-ci fut couronnée de succès et, depuis 1927, les amateurs belges peuvent, sous certaines conditions, se livrer à leurs études favorites.

Dès juin 1925, l'U. R.-C. B. entreprit une enquête sur « les zones de silence » de Radio-Belgique, dont les amateurs de certaines régions se plaignaient à cette époque.

Grâce à nos efforts conjugués et à ceux de la direction de Radio-Belgique, ce poste fut autorisé à utiliser une plus grande longueur couvrant sans aucune tout le territoire du pays.

En août 1925, l'U. R.-C. B. réunissait la Première Journée des amateurs belges de T. S. F., où ceux-ci purent exposer publiquement leurs revendications. Il s'agissait, d'une part, de voir autoriser les émissions des amateurs dont nous venons de parler et, d'autre part, de voir organiser officiellement la radiodiffusion en Belgique.

En mai 1926, l'U. R.-C. B. organisait la réception des amateurs français de la Fédération Parisienne, qui se termina par un banquet de cent vingt-cinq couverts à l'« Hôtel des Colonies », resserrant ainsi les liens qui nous lient à nos amis de France et préparant la collaboration des groupements d'amateurs dans le domaine international. Au cours de la même année (1926), l'U. R.-C. B. organisait la Seconde Journée des amateurs belges de T. S. F., réunis, cette fois, dans la grande salle du Musée Lever House. C'est lors de cette réunion que notre président actuel, M. le baron A. de Dorlodot, président du Radio-Club de la province de Namur, vint nous apporter la collaboration de sa haute compétence et développer, en un rapport des plus documentés, la question de l'organisation de la radiodiffusion. Ce rapport servit de base à la propagande que l'U. R.-C. B. n'a cessé de faire en faveur d'une solution vraiment nationale de cette importante question.

Par un referendum organisé en 1927, avec le concours de la presse quotidienne, nous pûmes établir le programme des revendications unanimes des amateurs de T. S. F. en matière de radiophonie; un rapport issu de l'examen minutieux des centaines de réponses reçues lors de notre enquête, fut adressé au ministre des P. T. T., après avoir été approuvé lors de la Troisième Journée des amateurs belges de T. S. F., organisée en avril 1927 à l'occasion de la première Exposition internationale de T. S. F. à Liège.

Cette réunion eut lieu dans l'auditoire principal de l'Université de Liège et fut honorée de la présence de M. le ministre Neujean.

Depuis, l'U. R.-C. B. n'a cessé, par des démarches continuelles, de poursuivre l'organisation de la radiodiffusion en Belgique.

Auprès de M. le ministre Lippens, qui veut bien honorer notre réunion de sa présence, nous avons trouvé le meilleur accueil. Nos vœux sont sur le point d'être réalisés par le projet de loi qui fut voté à la Chambre, et dont le Sénat doit continuer prochainement l'examen.

Messieurs, je crains d'abuser de votre temps et de votre patience en allongeant cette énumération de ce que fut l'activité de l'U. R.-C. B., et pourtant nous n'avons parlé que de son activité dans le domaine des grands problèmes d'ordre national touchant à la T. S. F.

Nous devons rapidement vous mentionner l'activité des différents Clubs qui organisèrent des expositions, des cours, des conférences, des essais, des bibliothèques, des services de renseignements, où l'amateur a trouvé à parfaire sa formation et où il a trouvé l'aide qui manque à l'isolé. L'honneur en revient à tous les membres si dévoués des comités de nos différents Clubs.

Nous serons heureux, en d'autres circonstances, de vous détailler tous leurs efforts et les succès qui en furent la récompense.

Mais notre organisation n'a pas encore atteint tout son épanouissement; ce sera l'œuvre de demain.

Les concours qui nous arrivent journellement des meilleures sources nous permettent les meilleurs espoirs, les perspectives les plus encourageantes.

J. Haccour.

Allocution du Président

« Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

» Depuis plusieurs années, l'Union Radio-Club de Belgique cherche à attirer l'attention des pouvoirs publics sur le rôle que la radiodiffusion pourrait jouer en Belgique si elle était organisée sur des bases nationales. Dans les pays qui ont tiré de la T. S. F. tous les services qu'elle peut rendre, les postes émetteurs sont devenus des institutions nationales, distrayant les auditeurs tout en les intéressant et en les instruisant; faute de ressources, les postes belges sont inférieurs à leur tâche. Leurs émissions, de courte durée, ne portent que dans un rayon étroit autour de leurs antennes. Dans l'est, dans le sud et dans l'ouest du pays, il faut des récepteurs coûteux pour séparer les émissions belges des postes étrangers, qui les couvrent de leurs ondes puissantes.

» Bien plus, jusqu'à présent, les émissions ont eu lieu presque exclusivement en français et les nombreux amateurs qui font usage du flamand ou de l'allemand se voient forcés d'écouter des postes étran-

gers pour recevoir des émissions dans leur langue. On se rend compte du tort énorme que cette propagande étrangère, qui, peu à peu, s'infiltré dans un grand nombre de nos foyers, cause à l'unité nationale.

» Pourquoi cet état de choses? Parce que les postes d'émission belges se débattent dans une pauvreté sordide, tandis que les postes étrangers dont nous venons de parler disposent de ressources importantes: des taxes frappent les postes récepteurs et l'Etat verse aux organismes de radiodiffusion une subvention correspondant à une part très importante du montant de la recette des taxes; de cette manière, les organismes chargés des émissions jouissent d'une large aisance. En Belgique, il existe une taxe sur les postes récepteurs, mais le montant intégral de la recette est conservé par le Trésor sans que la radiodiffusion ne reçoive la moindre subvention.

» Pendant plusieurs années, le gouvernement est resté sourd à nos revendications; nous étions très aimablement reçus rue de la Loi, mais on se bornait

à nous promettre que la question serait prochainement mise à l'étude... Dès votre accession aux bancs du gouvernement, Monsieur le Ministre, vous vous êtes rendu compte de la situation; vous avez décidé d'y porter remède.

» Après une étude approfondie de la question tant en Belgique qu'à l'étranger, vous avez élaboré un projet de loi que vous avez soumis au Parlement au printemps dernier. Dans ce projet, ainsi que vous l'avez déclaré vous-même, vous vous êtes largement inspiré des conclusions de l'enquête sur la radiodiffusion en Belgique que l'U. R.-C. B. a menée en 1927. Vous avez voulu doter notre pays d'une organisation nationale de la radiodiffusion; vous avez étudié l'adaptation à la Belgique de l'organisation de la British Broadcasting Corporation qui a donné de si bons résultats en Angleterre.

» La Chambre a adopté votre projet à l'unanimité moins une voix; malheureusement, elle y a apporté un amendement que nous n'aimons guère: l'article qui interdisait aux provinces et aux communes d'ajouter des additionnels à la taxe sur les postes de réception a été supprimée. Les amateurs sont prêts à apporter les sommes nécessaires à la radiodiffusion, mais ils voient d'un mauvais œil toute taxe sur la T. S. F. au profit de buts étrangers à la radiodiffusion.

» Au moment où la loi votée par la Chambre était soumise au Sénat, certains journaux commençaient une campagne contre ses dispositions; mal informés ou mal intentionnés, certains rédacteurs ont complètement déformé le sens du projet. Ils y ont vu l'éta-

tisation de la radiodiffusion — on annonçait déjà que des fonctionnaires se chargeraient des émissions — et certains ont même déclaré que les sans-filistes belges ne demandaient pas d'émissions belges, les émissions étrangères suffisant amplement...

» De telles assertions ne méritent pas que l'on s'y arrête...

» Toutefois, certains membres du Sénat se sont laissés impressionner par ces articles; d'autres, hantés par la proximité des élections, ont craint qu'un long débat sur la T. S. F. ne retardât la clôture de la session parlementaire. Après un débat au cours duquel des techniciens improvisés ont montré leur ignorance d'un sujet qu'ils traitaient «ex cathedra», le Sénat s'est séparé en ajournant la suite de la discussion.

» Les amateurs ont été déçus de cette décision; en leur nom, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, de faire reprendre le plus tôt possible la discussion du projet. Nous comptons sur vous pour obtenir sans délai le vote d'un statut national de la radiodiffusion ne le cédant en rien à celui des pays voisins tout en réduisant au strict minimum les charges que les auditeurs auront à supporter.

» Vous avez montré, Monsieur le Ministre, votre compréhension des desiderata des amateurs belges et votre résolution de créer l'organisme que nous appelons de tous nos vœux; de leur côté, les membres de l'Union Radio-Club de Belgique vous témoignent par leur concours la confiance qu'ils placent en vous pour réaliser leurs légitimes aspirations. »

Activité des Clubs

UNION RADIO-CLUB DE LIEGE.

Secrétariat : 28, rue Louvrex, Liège.

Le 15 octobre 1929, l'Union Radio-Club de Liège a repris son cycle de conférences.

Devant une belle assistance, M. Faust, technicien des laboratoires Philips Radio-Belge, a parlé de la réception des ondes courtes.

Avec force documentation, le conférencier a débuté par l'histoire des ondes courtes; ensuite, il a fait ressortir les difficultés généralement rencontrées dans les appareils de réception, pour passer enfin à la réalisation pratique de la réception des ondes courtes avec le minimum de manœuvre.

Cette causerie, très attrayante et très instructive, fut suivie avec intérêt par un nombreux auditoire.

L'Union Radio-Club de Liège a tenu, en son local, le mardi 22 octobre 1929, l'assemblée prévue par les statuts du Club.

Au cours de cette réunion, M. Laloux, le distingué et actif président de l'U. R.-C. L., informa l'assemblée de son désir d'être relevé de ses fonctions présidentielles, pour raisons strictement personnelles. Malgré tous les regrets et l'insistance de l'auditoire, la

décision de M. Laloux était irrévocable; l'assemblée générale, en acceptant cette démission, lui conféra le titre de président d'honneur.

En suite de cette démission, le distingué secrétaire général, M. Boudart, fut appelé, aux acclamations unanimes, aux fonctions de président, et M. Laviolette se vit présenter le mandat de secrétaire général.

L'assemblée générale, constatant que l'Exposition de Liège de 1930 coïncidera avec le cinquième anniversaire de la fondation de l'Union-Radio-Club de Liège, estime nécessaire de constituer un comité des fêtes.

Cette commission, placée sous la présidence de M. le docteur Polain, aura principalement pour but de procurer des logements et des réjouissances aux sans-filistes, membres d'un radio-club affilié à l'Union Radio-Club de Belgique, ainsi qu'aux étrangers faisant partie d'un radio-club de leur pays respectif.

Ce fut pour tous les sociétaires présents une bonne réunion, empreinte de la plus franche cordialité.

Au moment de clôturer la séance, le nouveau président eut à cœur de faire connaître l'importance actuelle du Club et fit appel à tous pour recueillir toutes les bonnes volontés pour le plus grand bien et la renommée de l'Union Radio-Club de Liège.